

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

-SFBT-

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 06 juillet 2020, la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie - SFBT- publie ci-dessous :

1. Les résolutions adoptées,
2. Le Bilan après affectation du résultat comptable,
3. L'état d'évolution des capitaux propres,
4. La liste des membres du conseil d'administration.

1. Les résolutions adoptées

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les explications du Conseil d'Administration sur les raisons pour lesquelles la présente réunion se tient en dehors du délai fixé par la loi et les statuts (confinement dû au COVID-19), prend acte que ce retard est dû à des circonstances exceptionnelles et n'a porté aucune atteinte aux intérêts commerciaux de la société.

Elle déclare régulière la présente réunion et en donne quitus entier au Conseil d'Administration.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et le rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2019 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers concernant le même exercice.

- Suite -

. Résultat net exercice 2019.....		208 327 827,977
. Résultats reportés de l'exercice 2018.....	+	111 003 234,238
		319 331 062,215
. Réserve légale.....	-	3 300 000,000
		316 031 062,215
. Compte spécial d'investissement.....	-	12 616 790,000
. Compte de réserves spéciales d'investissement.....	-	42 642 000,000
		260 772 272,215
. Dividendes	-	160 875 000,000
. Résultats reportés de l'exercice 2019.....		99 897 272,215

DIVIDENDE TOTAL PAR ACTION = 0 D,650

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le montant de 12 616 790 D,000 dans le compte spécial d'investissement et le montant de 42 642 000 D,000 dans le compte de réserves spéciales d'investissement.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

- Suite -

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du Conseil d'Administration fixé à 20.000 Dinars nets par Administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des Membres du Comité permanent d'Audit interne fixé à 20.000 Dinars nets par Membre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2019 à partir du jeudi 23 juillet 2020.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION :

Conformément aux exigences de l'article 472 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil sur les états financiers consolidés et après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés clos au 31 décembre 2019 du Groupe S.F.B.T.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

2-Le Bilan après affectation du résultat comptable(en dînar Tunisien)

Actifs	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	4 204 114,586	3 738 409,286
Moins : amortissements	-3 689 588,121	-3 101 305,821
	514 526,465	637 103,465
Immobilisations corporelles	485 242 982,901	438 695 314,925
Moins : amortissements	-245 808 141,476	-221 510 404,436
Moins : provisions	-705 431,810	-705 431,810
	238 729 409,615	216 479 478,679
Immobilisations financières	297 691 785,194	282 355 729,412
Moins : provisions	-12 714 225,000	-12 714 225,000
	284 977 560,194	269 641 504,412
Total des actifs immobilisés	524 221 496,274	486 758 056,556
Autres actifs non courants	4 195 718,629	3 974 379,368
Total des actifs non courants	528 417 214,903	490 732 465,924
<u>ACTIFS COURANTS</u>		
Stocks	81 089 690,930	83 332 896,372
Moins : provisions	-970 118,183	-970 118,183
	80 119 572,747	82 362 778,189
Clients et comptes rattachés	98 144 077,431	88 103 361,316
Moins : provisions	-11 137 711,364	-10 758 599,191
	87 006 366,067	77 344 762,125
Autres actifs courants	34 407 745,419	16 283 397,091
Moins : provisions	-347 387,000	-347 387,000
	34 060 358,419	15 936 010,091
Placements et autres actifs financiers	3 675 583,050	3 675 583,050
Moins : provisions	-40 915,000	-40 915,000
	3 634 668,050	3 634 668,050
Liquidités et équivalents de liquidités	181 040 238,396	125 573 120,334
Total des actifs courants	385 861 203,679	304 551 338,789
TOTAL DES ACTIFS	914 278 418,582	795 283 804,713

- Suite -

(en dinar Tunisien)

Capitaux Propres et Passifs	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Capitaux propres		
Capital social	247 500 000,000	198 000 000,000
Réserves	28 508 771,134	25 208 771,134
Autres capitaux propres	154 949 962,000	146 910 504,884
Résultats reportés	97 099 950,249	111 003 234,238
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	528 058 683,383	481 122 510,256
Total des capitaux propres avant affectation	528 058 683,383	481 122 510,256
PASSIFS		
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>		
Autres passifs financiers	63 103 686,138	57 446 808,440
Provisions	13 698 887,000	13 698 887,000
Total des passifs non courants	76 802 573,138	71 145 695,440
<u>PASSIFS COURANTS</u>		
Fournisseurs et comptes rattachés	58 489 608,001	54 644 410,399
Autres passifs courants	230 919 414,729	188 115 601,190
Concours bancaires et autres passifs financiers	20 008 139,331	555 587,428
Total des passifs courants	309 417 162,061	243 315 599,017
TOTAL DES PASSIFS	386 219 735,199	314 461 294,457
Total des capitaux propres et des passifs	914 278 418,582	795 583 804,713

- Suite -

3-L'état d'évolution des capitaux propres

en dinars tunisiens

DECISION DE L'AGE DU GOUVERNEMENT	CAPITAL	RESERVES LEGALES	RESERVE SPECIALE DE REVALUATION	COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT DISPONIBLE	RESERVES SPECIALES D'INVESTISSEMENT	COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT	RESERVES D'INVESTISSEMENT	RESULTATS REPORTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
SOLDE AU 31/12/2019 AVANT AFFECTATION	100 000 000 000	15 000 000 000	0 000 000 000	4 000 000 000		140 700 000 000	0 000 000 000	111 000 000 000	2 000 000 000	400 000 000 000
RESERVES LEGALES									1 000 000 000	0 000 000 000
COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT DISPONIBLE						12 000 000 000			10 000 000 000	0 000 000 000
RESERVES POUR REINVESTISSEMENT AFFECTE AU CAPITAL					42 000 000 000				42 000 000 000	0 000 000 000
RESERVES SPECIALES D'INVESTISSEMENT										0 000 000 000
COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT										0 000 000 000
RESULTATS REPORTES								110 000 000 000	1 000 000 000	0 000 000 000
DISTRIBUTION DE DIVIDENDE								10 000 000 000	10 000 000 000	0 000 000 000
SOLDE AU 31/12/2019 APRES AFFECTATION DE L'AGE	100 000 000 000	15 000 000 000	0 000 000 000	4 000 000 000	42 000 000 000	154 700 000 000	0 000 000 000	0 000 000 000	0 000 000 000	400 000 000 000
DECISION DE L'AGE DU GOUVERNEMENT										
SOLDE AU 31/12/2019 AVANT AFFECTATION DE L'AGE	100 000 000 000	15 000 000 000	0 000 000 000	4 000 000 000	42 000 000 000	154 700 000 000	0 000 000 000	0 000 000 000	0 000 000 000	400 000 000 000
RESERVES LEGALES										0 000 000 000
COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT DISPONIBLE	4 000 000 000			4 000 000 000						0 000 000 000
RESERVES POUR REINVESTISSEMENT AFFECTE AU CAPITAL										0 000 000 000
RESERVES SPECIALES D'INVESTISSEMENT	42 000 000 000				42 000 000 000					0 000 000 000
COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT										0 000 000 000
RESULTATS REPORTES	2 000 000 000							1 000 000 000		0 000 000 000
DISTRIBUTION DE DIVIDENDE										0 000 000 000
SOLDE AU 31/12/2019 APRES AFFECTATION DE L'AGE	100 000 000 000	15 000 000 000	0 000 000 000	0 000 000 000	0 000 000 000	154 700 000 000	0 000 000 000	0 000 000 000	0 000 000 000	400 000 000 000

- Suite -

4-La liste des membres du conseil d'administration

Administrateur	Qualité	Représentant	Mandat (Date d'expiration)	Administrateur dans d'autres sociétés filiales du Groupe
M. Mohamed BOUSBIA	Président du Conseil	Lui-même	2022	S.P.D.I.T. / S.E.A.B.G. / S.G.B.I.A. / S.T.B.O. / S.T.B.N. / SOSTEM
M. Mustapha ABDELMOULA	Administrateur	Lui-même	2021	S.P.D.I.T. / S.E.A.B.G. / S.G.B.I.A. / S.T.B.O. / S.T.B.N. / SOSTEM
M. Pierre CASTEL	Administrateur	Lui-même	2022	S.P.D.I.T.
M. Jean-Claude PALU	Administrateur	Lui-même	2020	S.P.D.I.T. / S.G.B.I.A. / S.T.B.O. / S.T.B.N. / SOSTEM
M. Michel PALU	Administrateur	Lui-même	2020	S.P.D.I.T. / S.E.A.B.G. / S.G.B.I.A. / S.T.B.O. / S.T.B.N.
M. Guy DE CLERCQ	Administrateur (Président-Directeur Général des Brasseries et Glacières Internationales)	Lui-même	2020	S.P.D.I.T. / S.G.B.I.A. / S.T.B.O. / S.T.B.N. / SOSTEM
M. Gil MARTIGNAC	Administrateur	Les Brasseries et Glacières Internationales	2021	S.E.A.B.G.
Mme Laurence DEQUATRE	Administrateur	La société Maghreb Investissement	2022	
M. Habib BEN HADJ KOUIDER	Administrateur (Directeur Général de la Banque Nationale Agricole)	Banque Nationale Agricole	2021	
M. Mohamed Mehdi MASMOUDI	Administrateur (Directeur Général de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances)	Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	2021	

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGE

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE
-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 06 juillet 2020, la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie - SFBT- publie ci-dessous les résolutions adoptées.

Première résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de 49.500.000 Dinars par incorporation du compte de réserves spéciales d'investissement (investissements au sein de l'entreprise) pour un montant de 42.642.000 dinars, prélèvement d'un montant de 4.060.678 D,034 du compte spécial d'investissement devenu disponible, et le reliquat soit 2.797.321 D,966 à prélever du report à nouveau.

Cette augmentation donnera lieu à l'émission de 49.500.000 actions de un dinar chacune, à raison d'une action nouvelle gratuite pour 4 anciennes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de fixer la date du 1er janvier 2019 pour l'entrée en jouissance des actions nouvelles.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'article 6 des statuts est donc modifié comme suit :

"Le capital est fixé à 247.500.000 Dinars divisé en 247.500.000 actions, d'une valeur nominale de 1 Dinar chacune, entièrement libérées".

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la modification de certains articles des statuts pour les mettre en conformité avec la loi n° 2018-52 du 29/10/2018 relative au Registre National des Entreprises et avec la loi n° 2019-47 du 29/05/2019 relative à l'amélioration du climat des investissements.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la mise à jour des statuts et la modification des articles 10, 12, 13, 16, 18, 20, 22, 23, 24, 28, 32, 43 et 48.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités légales et, notamment, de dépôt et de publicité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.